

CONSEIL DE LABORATOIRE M.I.L. DU 10 mars 2020

PROCÈS-VERBAL

Présents	Représentés	Absents
Collège A – Enseignants : Manon ALTWEGG-BOUSSAC Stéphane DE LA ROSA Arnaud DE NANTEUIL Alain DESRAYAUD Bénédicte FRANÇOIS Dominique GENCY-TANDONNET Simon GILBERT Anastasia ILIOPOULOU-PENOT Collège B – Personnels BIATSS Johan MENICHETTI Collège C – Doctorants Marc PITON	Lamprini XENOU	Beligh NABLI

La réunion du Conseil de Laboratoire de l'Equipe de recherche *Marchés, Institutions, Libertés* débute à 10h10 sous la présidence du Professeur Stéphane DE LA ROSA.

1. – Election du directeur/directrice du laboratoire MIL

Le Professeur Stéphane DE LA ROSA présente sa candidature au poste de directeur du laboratoire MIL. Celle-ci est approuvée à l'unanimité des membres présents et représentés.

Sur proposition du Professeur Stéphane DE LA ROSA, le Conseil procède à l'élection des Professeurs Bénédicte FRANÇOIS et Alain DESRAYAUD aux postes de directeurs adjoints du laboratoire.

2. – Désignation des responsables des axes de recherche

Au cours des échanges, est proposée la désignation du Professeur Pierre DE MONTALIVET au poste de responsable de l'axe Institutions ; du Professeur Manon ALTWEGG-BOUSSAC au poste de responsable de l'axe Libertés ; du Professeur Bénédicte FRANÇOIS et de Nicolas CUZACQ (sous réserve de l'acceptation de ce dernier) aux postes de directeurs de l'axe Marchés.

Ces propositions sont validées à l'unanimité des membres présents et représentés.

4. – Budget du laboratoire pour 2020

Une discussion s'engage sur les difficultés générées par la régularisation, sur le budget 2020 du laboratoire, d'un ensemble de dépenses qu'une carence de personnel au service financier a empêché d'imputer sur le budget de l'année 2019. Ces dépenses amputent d'environ 8000 euros le budget actuel du laboratoire, alors même que cette somme aurait dû être engagée en 2019.

Au cours de la discussion, le DOYEN confirme aux membres présents l'existence d'une dotation budgétaire correspondant à la somme indûment engagée sur le budget du laboratoire, et dont il ordonnera le transfert dans les prochains jours.

8. – Demandes de financement

Sur présentation d'une liste des revues auxquelles le laboratoire MIL était abonné jusqu'au 31 décembre 2019, le Conseil procède à une sélection des titres qui devront faire l'objet d'un réabonnement en 2020.

Après examen de la demande adressée au Professeur Stéphane DE LA ROSA par le Professeur Arnaud DE NANTEUIL, le Conseil arrête que le laboratoire MIL procèdera à la prise en charge, à hauteur de 1000 euros, des frais de déplacement, d'hébergement et de restauration générés par la demi-journée de la Société Française pour le Droit International organisée dans les locaux de la Faculté le 31 mars 2020.

A l'occasion de l'examen de deux demandes de soutien financier à la publication d'une thèse de doctorat, le Co

5. – Organisation administrative du laboratoire et procédure de prises en charge des dépenses

6. – *Point sur l'avancée de la réorganisation du fonds documentaire des salles du laboratoire MIL, dans le cadre de la convention de partenariat avec le Service Commun de la Documentation de l'UPEC*
7. – *Référencement des publications dans la collection HAL du laboratoire*
8. – *Questions diverses*

Après examen de la demande adressée au Professeur Stéphane DE LA ROSA par l'Association du Master de droit des assurances, le Conseil arrête que le laboratoire MIL procèdera à la prise en charge, à hauteur de 873 euros, d'une partie des frais générés par l'organisation du colloque annuel de cette association.

Après épuisement des débats, la séance est levée à 12h20.

En Faculté, le 10 mars 2020

Faculté de Droit
de l'Université PARIS-EST CRETEIL
Laboratoire Marchés, Institutions, Libertés

